

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20260605-D-52-2026-DE
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mille vingt-six, et le cinq du mois de juin à dix-neuf heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 mai 2026, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, M. Gilles GARDIENNET, Mme Céline RENARD, M. Pierre ARTAUX, Mme Anne ROUSSEY, Mme Amandine PILLOT, M. Jean-Christophe TRIMAILLE, Mme Marion LECONTE, M. Christian FEDI, M. El Houssaine AMENHAR.

Absent non excusé : /

Ont donné pouvoir : - M. Philippe MARIOTTE à M. Jean-Christophe TRIMAILLE
- Mme Estelle HURET à M. Bruno BIDOYEN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

52/2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers prévoit la désignation, au sein du conseil municipal, d'un correspondant incendie et secours.

Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) dans la commune pour les questions relatives :

- à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- à la préparation des mesures de sauvegarde ;
- à l'organisation des moyens de secours ;
- à l'information et à la sensibilisation de la population.

Il est proposé de procéder à cette désignation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Christophe TRIMAILLE, conseiller municipal, en qualité de correspondant incendie et secours de la commune ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette désignation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Haute-Saône ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **9 juin 2026**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance


Véronique BATISSE

En Mairie, le **9 juin 2026**

Le Maire,

Bruno BIDOYEN

